

**Livrable K**

**Rapport sur les pistes de  
développement du système national de  
suivi des appuis financiers  
internationaux**

## DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of Madagascar. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of Madagascar and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of Madagascar.

## PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, the Children's Investment Fund Foundation and the ClimateWorks Foundation.



Supported by:



on the basis of a decision  
by the German Bundestag

Federal Ministry  
Republic of Austria  
Climate Action, Environment,  
Energy, Mobility,  
Innovation and Technology



Environment and  
Climate Change Canada

Environnement et  
Changement climatique Canada

The ICAT Secretariat is managed and supported by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)



# Livrable K

# Rapport sur les pistes de développement du système national de suivi des appuis financiers internationaux

*Initiative for Climate Action Transparency – ICAT*

**S. RAOBELINA, J. RANAIVONASY et T.A. RABEFARIHY**

CONSULTANTS

**Décembre 2024**

# Table des matières

<b><u>SECTION 1. INTRODUCTION</u></b> .....	<b>1</b>
<b><u>SECTION 2. DETERMINATION DES TYPES DE FINANCEMENT ET ETAT DES LIEUX DES MECANISMES PERMETTANT DE SUIVRE LES FINANCEMENTS CLIMATIQUES A MADAGASCAR</u></b>	<b>1</b>
POLITIQUES ET REGLEMENTATION EN MATIERE DE CLIMAT .....	1
CADRAGE, PLANIFICATION ET DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES .....	1
DEFINIR ET CLASSER LA FINANCE CLIMAT .....	2
ÉVALUATION DES BESOINS EN MATIERE DE FINANCEMENT CLIMATIQUE .....	2
SUIVI DE LA FINANCE CLIMAT .....	2
DE LA TRANSPARENCE AU RENFORCEMENT DE L'ACTION CLIMAT .....	2
<b><u>SECTION 3. ÉBAUCHE DE L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU SYSTEME DE SUIVI DES FINANCEMENTS CLIMATIQUES</u></b> .....	<b>7</b>
PARTIES PRENANTES DU FINANCEMENT CLIMATIQUE A MADAGASCAR.....	7
SECTEUR PUBLIC NATIONAL.....	7
INSTITUTIONS FINANCIERES ET D'ÉTAT NATIONALES.....	7
GOUVERNEMENTS INFRANATIONAUX .....	7
ENTREPRISES PUBLIQUES.....	7
SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL.....	8
SECTEUR PRIVE.....	8
ACTEURS NON ETATIQUES.....	8
INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES.....	8
SYSTEME DES NATIONS UNIES.....	8
<b><u>SECTION 4. PERSPECTIVES</u></b> .....	<b>10</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1: Évaluation préliminaire sur le mécanisme de financement pour les secteurs Énergie et AFAT .....	3
--	---

## Section 1. Introduction

Le suivi du financement climatique est un élément clé de la transparence dans la mise en œuvre des engagements de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, permettant de démontrer les progrès réalisés, de renforcer la confiance entre les parties et d'assurer une allocation efficace des ressources vers les priorités climatiques nationales.

Dans le cadre de l'initiative ICAT (Initiative for Climate Action Transparency), Madagascar a bénéficié de l'appui technique du Citepa lors d'un atelier tenu du le 5 décembre 2024 à Antsirabe, visant à former les acteurs clés et à initier la mise en place d'un système national de suivi du financement climatique, notamment en mettant à jour les modèles de la phase 1 du Guide ICAT pour la Transparence du Financement Climatique (publié en Novembre 2024).

Le présent rapport constitue un état des lieux et propose des perspectives pour des pistes d'amélioration de la gouvernance et du suivi du financement climatique à Madagascar, en se basant sur les canevas et méthodologies préconisés par l'initiative ICAT.

## Section 2. Détermination des types de financement et état des lieux des mécanismes permettant de suivre les financements climatiques à Madagascar

### *Politiques et réglementation en matière de climat*

L'élaboration d'une politique ou d'une réglementation spécifique pour améliorer la transparence des appuis reçus reste une étape importante à franchir pour renforcer la confiance des partenaires et optimiser l'allocation des ressources. Des dispositions nationales sur le financement climatique devrait également être mise en place pour suivre, et évaluer si les appuis reçus ont été efficaces pour contribuer à atténuer les changements climatiques ou à s'adapter aux changements climatiques dans le pays.

### *Cadrage, planification et dispositions institutionnelles*

La structuration des institutions et des processus pour la gestion de la finance climatique est encore limitée bien qu'une structure en charge des financements climatiques a été instaurée au sein de la direction en charge du changement climatique au niveau du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). La cartographie des parties prenantes œuvrant dans la lutte contre le changement climatique **est toujours à actualiser** malgré des acquis et des travaux effectués dans le cadre de diverses initiatives en action climatique (dont la production des rapports BUR et de la Communication Nationale sur l'Adaptation, ainsi que la 4<sup>ème</sup> Communication nationale en cours). Cependant, **des systèmes pour collecter des données sont** déjà en place, notamment au niveau des principaux secteurs clés de l'atténuation et de l'adaptation, et des formations techniques ont été organisées pour renforcer les capacités (dont celles dans le cadre de

l'initiative **CBIT**). Une meilleure coordination entre ministères et un plan de travail structuré reste nécessaire pour que Madagascar progresse plus significativement dans le cadrage et les mécanismes institutionnels nécessaires pour un suivi efficace du financement climatique.

### *Définir et classer la finance climat*

Le pays ne dispose pas encore d'une définition officielle et collective de la finance climatique, mais une classification partielle des secteurs éligibles a été amorcée. Madagascar a toutefois, selon les secteurs, **défini des indicateurs d'impact**, ce qui constitue une base utile pour avancer. En affinant et en consolidant les classifications existantes, et en précisant des paramètres comme les bénéficiaires ou le type d'intervention, le pays pourrait améliorer la gestion et le suivi des flux financiers climatiques.

### *Évaluation des besoins en matière de financement climatique*

Madagascar a entrepris **une première estimation des besoins pour atteindre ses objectifs climatiques dans le cadre de la CDN 2**. Cette première évaluation constitue un bon point de départ, mais le plan d'investissement détaillé reste à élaborer. Mettre en place un processus de vérification régulier pourrait également aider à ajuster ces estimations et mieux orienter les ressources disponibles.

### *Suivi de la finance climat*

Le pays dispose de divers systèmes de base de données sectorielles pour enregistrer les informations relatives aux flux climatiques, mais leur consolidation par le MEDD à travers le BNCCREDD+ rencontre encore divers défis matériels, financiers et une réorganisation structurelle. L'amélioration des processus de collecte et de vérification de la qualité des données, ainsi que le développement de taxonomies vertes, sont des pistes prometteuses pour renforcer le suivi et répondre aux besoins d'un suivi répondant aux obligations nationales de transparence.

### *De la transparence au renforcement de l'action climat*

La préparation d'un rapport dans le cadre du Renforcement des Capacités de Transparence (RBT) est une étape importante pour démontrer les progrès réalisés et identifier les besoins. L'optimisation de la gestion des ressources publiques et la définition d'une feuille de route à long terme permettraient de mieux planifier les efforts à venir et de structurer les futures actions climatiques.

L'étape 2 de la Phase 1 sur le cadrage, la planification et l'arrangement institutionnel du Guide ICAT sur la Transparence de la Finance Climatique consiste à évaluer les progrès actuels en termes de Transparence du Financement Climatique.

Le tableau suivant présente cette l'évaluation préliminaire du mécanisme existant à Madagascar, selon le modèle proposé dans le Guide ICAT sur la Transparence du Financement Climatique.

Tableau 1: Évaluation préliminaire sur le mécanisme de financement pour les secteurs Énergie et AFAT

Catégorie	Questions de l'enquête	Réponse	Étapes guidées	Commentaires
Politiques et réglementation en matière de climat	Le pays a-t-il pris des initiatives pour établir un lien entre le financement de la lutte contre le changement climatique et les politiques et objectifs en matière de climat ?	Oui		Se baser sur les travaux de mapping déjà effectués
	Est-il nécessaire d'élaborer ou de formaliser une nouvelle politique ou réglementation en matière de transparence du financement du climat ?	Oui		
Cadrage, planification et dispositions institutionnelles	Le pays a-t-il récemment procédé à une cartographie des parties prenantes dans le domaine de la finance climatique ?	Non	Si non, se référer à l'étape 2	
	Le pays a-t-il rencontré des difficultés ou des goulets d'étranglement en matière de transparence de la finance climat ?	Oui	Accès aux données, consolidation des informations	
	Le pays a-t-il identifié les principaux objectifs de la mise en oeuvre de ce guide ?	Non	Si non, se référer à l'étape 3	
	Le gouvernement a-t-il défini des rôles et des responsabilités clairs pour chaque tâche de suivi du financement climatique sur la base de la cartographie des parties prenantes ?	Non	Si non, se référer à l'étape 5	
	Existe-t-il une entité ou une équipe qui supervise toutes les tâches liées à la gestion de la finance climat ?	Non	Si non, se référer à l'étape 5	
	Dans l'affirmative, l'organe de surveillance comprend-il des acteurs publics et privés ?		Si non, se référer à l'étape 5	
	Le gouvernement a-t-il établi des procédures ou des orientations claires sur les mécanismes de collaboration pour le suivi et la mobilisation des flux financiers liés au climat ?	Non	Si non, se référer à l'étape 5	
	Le gouvernement a-t-il procédé à une évaluation des domaines d'expertise des différents ministères, départements et personnels ?	Non	Si non, se référer à l'étape 5	
Le gouvernement a-t-il mis en place des systèmes garantissant que les cadres institutionnels sont contrôlés et révisés régulièrement ?	Non	Si non, se référer à l'étape 5		

Catégorie	Questions de l'enquête	Réponse	Étapes guidées	Commentaires
	Le gouvernement a-t-il déjà désigné un point focal dans chaque ministère et secteur pour la collecte de données relatives au climat ?	Pas encore systématique	Si non, se référer à l'étape 5	pas dans tous les ministères
	Le gouvernement a-t-il mis en place des systèmes de procédure pour collecter des données sur la finance climat ?	Oui	Si non, se référer à l'étape 5	
	Le gouvernement a-t-il mis ou mettra-t-il en place un processus législatif pour la collecte des données ?	Non	Si non, se référer à l'étape 5	
	Le gouvernement a-t-il identifié les capacités et les rôles clés nécessaires à la gestion du financement climatique ?	Oui	Si non, se référer à l'étape 6	pas au niveau national
	Le gouvernement a-t-il planifié et organisé une série de formations pour renforcer les capacités techniques du personnel concerné ?	Oui	Si non, se référer à l'étape 6	certaines actions ont déjà été menées mais il y a besoin de renforcement et d'impliquer toutes les entités concernées
	Sur la base de cette évaluation et des objectifs de mise en oeuvre de ce guide, le pays a-t-il élaboré un plan de travail ?	Non	Si non, se référer à l'étape 4	
<b>Définir et classer la finance climat</b>	Le pays dispose-t-il d'une définition collective de la finance climat au niveau national ?	Non	Si ce n'est pas le cas, ou si un pays souhaite disposer d'une définition avancée, veuillez vous référer à l'étape 7.	
	Le pays dispose-t-il d'une classification des secteurs économiques et des activités éligibles basée sur la définition de la finance climat ?	Partiellement	Si ce n'est pas le cas, ou si le pays souhaite obtenir une classification avancée, passez à l'étape 7.	
	S'il existe un suivi du financement climatique, quelles sont les sources suivantes dont le pays assure actuellement le suivi ?		Pour une couverture plus large du suivi de la	

Catégorie	Questions de l'enquête	Réponse	Etapes guidées	Commentaires
	(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)		finance climat, se référer à l'étape 8	cohérences à assurer entre les secteurs
	S'il existe un suivi du financement climatique ou un étiquetage budgétaire, quel est le niveau d'agrégation actuellement en place dans le pays pour estimer les flux financiers ?		Pour plus d'informations, se référer à l'étape 8	
	S'il existe un suivi du financement climatique ou un marquage budgétaire, le pays a-t-il défini les paramètres suivants ? <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Granularité des instruments financiers</li> <li>▪ Informations sur les bénéficiaires</li> <li>▪ Informations sur le type d'intervention</li> <li>▪ Financement climatique engagé/décaissé</li> <li>▪ Fréquence du cadre de transparence</li> </ul>		Si non, se référer à l'étape 8	
	Le pays a-t-il déjà défini des indicateurs d'impact sur le climat ?	Oui	Si non, se référer à l'étape 9	
<b>Évaluation des besoins en matière de financement de la lutte contre le changement climatique</b>	Le pays a-t-il estimé le financement de la mise en oeuvre de la CDN ? Quel est le degré de précision de cette estimation ?	Oui	Pour plus d'informations, se référer à l'étape 3	
	Le pays a-t-il élaboré un plan d'investissement pour atteindre les objectifs de la CDN en tenant compte des coûts estimés ?	Non		
	Si la réponse à la question précédente est positive, quel est le degré de précision de l'estimation ?		Pour plus d'informations, se référer à l'étape 3	
	Quelle est la couverture des objectifs de la CDN? (Sélectionnez tout ce qui s'applique)	Les deux	Pour plus d'informations, se référer à l'étape 10	
	Le pays dispose-t-il d'un plan de travail pour l'évaluation des besoins de financement des CDN sur la base des dispositions institutionnelles ?	Oui	Pour plus d'informations, se référer à l'étape 11 et au tableau 12	
	Existe-t-il un processus de vérification régulier en place dans le pays pour l'évaluation du financement de la CDN ?	Non	Pour plus d'informations, se référer à l'étape 13	
<b>Suivi de la finance climat</b>	Quelles sont les sources actuelles de la collecte de données sur la finance climat ?	Les deux	Pour plus d'informations, se référer à l'étape 14	

Catégorie	Questions de l'enquête	Réponse	Étapes guidées	Commentaires
	Le pays utilise-t-il des méthodes de suivi pour les sources suivantes de flux climatiques ? ▪ Public national ▪ Privé national ▪ Public international ▪ Privé international	Partiellement		
	Est-il nécessaire d'améliorer ou de modifier ces méthodologies ?	Oui		
	Le pays dispose-t-il d'une base de données ou d'un système d'information pour enregistrer les données relatives à la finance climat ?	Oui		
	Le processus de classification des programmes et des projets sur la base de la définition établie de la finance climat est-il en place ?	Non	Si non, se référer à l'étape 14	
	Le processus de vérification des données sur la finance climat est-il en place ?	Partiellement	Si non, se référer à l'étape 16	
	Le processus de pondération des données sur la finance climat est-il en place ? (par exemple, les marqueurs de Rio, le CPEIR et le CBT).	Non	Si non, se référer à l'étape 15	
	À quelle fréquence les données sur le financement du climat sont-elles collectées/estimées ?	Unique		
	Le pays a-t-il développé et mis en oeuvre des taxonomies durables/vertes ?	Non	Dans les deux cas, passez à l'étape 7.	
<b>De la transparence au renforcement de l'action climat</b>	Le pays a-t-il comparé l'évaluation ex ante des besoins de financement à la mesure et à la vérification ex post des flux de finance climat ? Ce faisant, le pays a-t-il évalué avec précision le déficit de financement ?	Non	Si non, se référer à l'étape 17	
	Le pays prévoit-il de faire un rapport dans le cadre du RBT, en particulier sur le soutien nécessaire et reçu ?	Oui	Si oui, se référer à l'étape 20	
	Le pays cherche-t-il à optimiser la gestion des ressources publiques pour la finance climat ?	Oui	Si oui, se référer à l'étape 18	
	Le pays a-t-il élaboré la feuille de route à long terme pour le niveau plus avancé et la granularité du prochain cycle ?	Non	Si non, se référer à l'étape 21	

## Section 3. Ébauche de l'organisation institutionnelle du système de suivi des financements climatiques

L'étape 1 de la Phase 1 sur le cadrage, la planification et l'arrangement institutionnel du Guide ICAT sur la Transparence de la Finance Climatique consiste à identifier les parties prenantes de la finance climatique.

### *Parties prenantes du financement climatique à Madagascar*

#### Secteur public national

Le financement climatique à Madagascar mobilise plusieurs institutions nationales. Le **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)** est le principal coordinateur et récipiendaire des financements climatiques liés à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC). Il agit également comme relais en orientant ces financements vers d'autres mécanismes et institutions nationales ou internationales. Le **Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)**, quant à lui, gère le décaissement de certains financements climatiques internationaux. D'autres ministères sectoriels, tels que ceux de l'Agriculture et de l'Énergie, reçoivent des financements intégrant des composantes climatiques pour soutenir leurs initiatives en matière de développement durable.

#### Institutions financières et d'État nationales

Les **institutions financières nationales**, comme la **Fondation Tany Meva** et la **Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar**, servent de relais pour les financements climatiques internationaux. Ces institutions redistribuent les fonds reçus, souvent en collaboration avec des partenaires locaux et internationaux, pour mettre en œuvre des projets ayant une composante climatique.

#### Gouvernements infranationaux

Représentés par les Régions et les districts, les collectivités décentralisées jouent un rôle important dans l'opérationnalisation des financements climatiques. Dans la majeure partie des cas, les ressources dont elles disposent restent celles attribuées par le gouvernement central, la mise en œuvre, Néanmoins, ils facilitent la mise en œuvre des projets au niveau local en collaboration avec les ONG et d'autres partenaires techniques. Toutefois, plusieurs régions bénéficient directement de partenariats directs avec des ONG et des collectivités décentralisées essentiellement françaises.

#### Entreprises publiques

Les **entreprises publiques**, tels que la **JIRAMA** (société nationale d'électricité), bénéficient des financements climatiques pour des projets de production d'énergie renouvelable. Ces financements sont souvent octroyés dans le cadre de contrats de concession signés avec des investisseurs privés. L'Organisme de Régulation de l'Électricité encadre ces initiatives, et des informations détaillées peuvent être obtenues via le site internet de la JIRAMA.

### Secteur public international

Les fonds multilatéraux, tels que le **Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)** et le **Fonds Vert pour le Climat**, jouent un rôle central dans le financement de projets climatiques à Madagascar. Ces fonds collaborent étroitement avec les agences du **système des Nations Unies** et les agences de coopération bilatérale, comme l'AFD, la GIZ, USAID et HELVETAS, pour assurer la mise en œuvre des projets nationaux et sectoriels.

### Secteur privé

Les entreprises privées, telles que le Tozzi Green, **Groupe Axian**, **Bôndy**, investissent activement dans les projets climatiques, principalement dans le domaine des énergies renouvelables et de la gestion durable des ressources naturelles. Ces acteurs contribuent au développement de solutions climatiques durables, souvent en partenariat avec le secteur public.

### Acteurs non étatiques

Les **ONG**, parmi les plus actives peuvent être citées WWF, WATERAID, Conservation International, WCS, mobilisent des financements pour mettre en œuvre des projets climatiques sur le terrain. Les **universités publiques**, quant à elles, bénéficient de ces financements pour des activités de recherche et de formation liées au climat. Les **communautés locales**, regroupées en associations d'usagers, Communautés de Base (COBA) ou autres structures communautaires, sont les bénéficiaires finaux de ces financements, travaillant le plus souvent en collaboration avec des ONG ou des institutions publiques nationales.

### Institutions financières internationales

Les **institutions financières internationales**, telles que la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Européenne d'Investissement et le Fonds Monétaire International (FMI), soutiennent des projets stratégiques pour renforcer la résilience climatique et promouvoir le développement durable.

### Système des Nations Unies

Les systèmes des Nations Unies jouent un rôle dans le soutien aux pays pour accéder et gérer les financements climatiques afin de répondre aux défis liés au changement climatique. (i) Appui aux pays pour faciliter l'accès au financement climatique, (ii) Orientation stratégique pour aider les pays à identifier les mécanismes de financement disponibles (Fonds d'adaptation, Fonds pour l'environnement mondial, Fonds vert pour le climat, etc.); (iii) Préparation des projets. Les Nations Unies peuvent aussi agir en tant qu'agence d'exécution des financements climatiques en collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires dans la mise en œuvre des projets, la coordination des partenariats et dans le suivi évaluation.

L'étape 5 de la Phase 1 sur le cadrage, la planification et l'arrangement institutionnel du Guide ICAT sur la Transparence de la Finance Climatique consiste à s'appuyer sur l'identification des parties prenante pour établir les rôles et responsabilité de la finance climatique.

La figure suivante présente une ébauche d'arrangement institutionnel pour la transparence de la finance climatique, qui sera affinée et complétée ultérieurement après consultation des parties prenantes. Notamment, la cartographie des acteurs sera réalisée selon le modèle du Guide ICAT afin de définir les responsables, les décisionnaires, les entités à consulter et celles à informer.

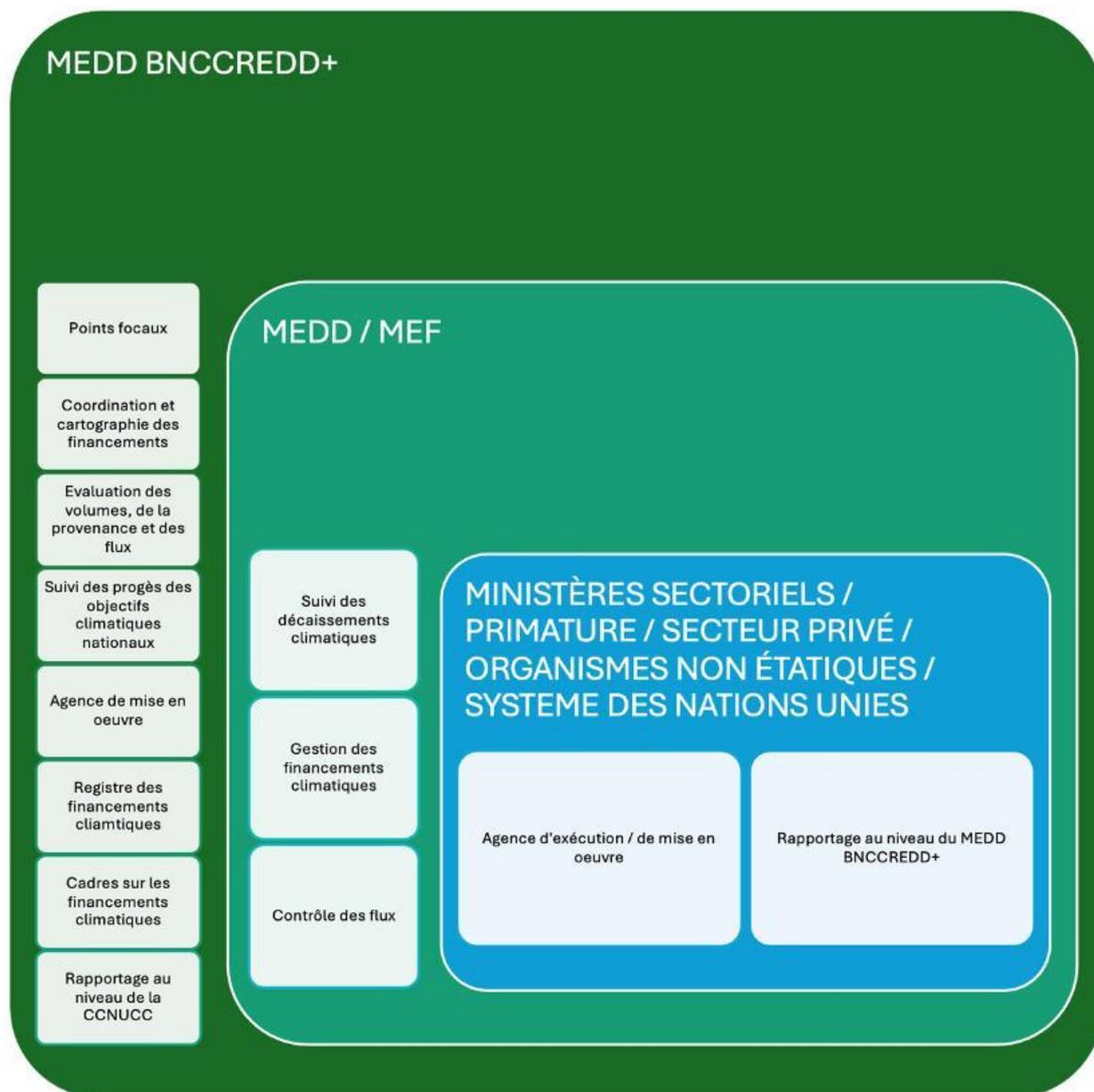


Figure 1: Ébauche de l'organisation institutionnelle du système de suivi des financements climatiques

## Section 4. Perspectives

Il est aujourd'hui crucial de définir et mettre en œuvre une gouvernance claire pour le suivi du financement climatique, sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et du Comité National Changement Climatique (CNCC). Il incombe au BNCCREDD+ la responsabilité principale de la mise en œuvre du système du suivi financement coordonné à l'ensemble des secteurs, en collaborant efficacement avec les parties prenantes impliquées. En outre, la mise en place d'un cadre général pour la transparence des financements climatiques est aussi nécessaire.

Pour développer un système pérenne de suivi des financements climatiques, Madagascar prévoit de mettre en œuvre les 5 phases du Guide ICAT sur la Transparence de la Finance Climatique, publié en Novembre 2024 et dont la traduction en français est prévue en janvier 2025.

Lors de l'atelier, Madagascar a bénéficié d'un premier renforcement des capacités, principalement orienté sur la phase 1 du guide.

La réflexion sur la mise en œuvre de la phase 1 a été initiée en réalisant les étapes 1 (identification des parties prenantes) et 2 (état des lieux du mécanisme actuel).

L'étape 3 (définitions des objectifs) a été discutée mais n'est pas encore formalisée..

L'étape 5 (cartographie des acteurs) a été largement initiée mais doit être complétée avec l'attribution des responsabilités. Des concertations poussées entre les secteurs et les parties prenantes sont encore nécessaires pour préciser les rôles (décisionnaires, institutions à consulter, institutions à informer), dans les principaux domaines d'activités nécessaires (planification, collecte de données, production et consolidation des rapports).

Ce n'est qu'alors que l'étape 4, qui consiste à définir le plan de travail pour le développement du mécanisme de Transparence du Financement Climatique (finalisation de la phase 1, mise en œuvre des phases 2 à 5 du Guide ICAT), pourra être bien définie.